

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Jeudi 8 Février 2024

A la salle des fêtes de Saint Genest Sur Roselle

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,

sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mardi 30 Janvier 2024

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric		X
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul		X
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain		X
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Stéphanie GENESTE était absente excusée,
- Mr Eric LAVOREL, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mr Jean-Paul LONGEQUEUE était absent excusé,
- Mr Alain MARTHON, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Alain MARTHON.

- **Secrétaire de séance** : Mr Jean-Luc LACHAUD.

▪ **DÉLIBÉRATION N°2024-001 CONCERNANT LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA SPL TERRES DE LIMOUSIN**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que ce rapport d'activités de la SPL Terres de Limousin concernant l'année 2022 a été porté à connaissance de chaque élu.

Il précise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.

Vu l'article 104 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les lois N°2010-559 du 28 mai 2010 et N°2019-463 du 17 mai 2019,

Vu les articles L. 1111-4, L. 1111-10, L.131-1, L. 3121-23 et L. 3131-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes,



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20240208-2024-001-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Vu les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne N°2019-092 du 4 décembre 2019 et N°2021-078 du 15 septembre 2021 relatives à la constitution de la SPL dédiée au tourisme et à la mise en œuvre des modalités de contrôle analogue de la SPL Terres de Limousin,

Vu les statuts constitutifs de la Société Publique Locale Terres de Limousin en date du 29 avril 2021 et le règlement intérieur de la Société.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2022 de la SPL Terres de Limousin tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GENEST SUR ROSELLE, LE 8 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	18
Votants	20
Exprimés	20
Contre	0
Pour	20
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET

